AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_01-DE
Reçu le 02/02/2016

DÉLIBÉRATIONS

DE 30-01-2016-01

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., DUTOUR V., RECOQUE P., BERRARD E.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par Christian HEUX

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : Amortissement compteur d'eau

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2015, un compteur d'eau a été installé à la station d'épuration de Deux-Frères. La dépense HT s'est élevée à la somme de 652 €. Il convient désormais de procéder à son amortissement. Elle propose de le débuter à compter du 1er janvier 2016 et de le programmer sur une durée de 10 ans. Les 9 premières annuités s'élèveront à la somme de 65 € et la dernière à 67 €.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement du compteur d'eau posé à la station d'épuration de Deux-Frères à compter de l'année 2016 sur une durée de 10 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_02-DE
Reçu le 02/02/2016

DE 30-01-2016-02

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : DELIVRANCE DES REMANENTS D'EXPLOITATION AUX AFFOUAGISTES DES SECTIONS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, demande la délivrance aux affouagistes de toutes les sections de la commune, des chablis non commercialisables, des rémanents d'exploitations pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage.

Mode de partage de l'affouage : le partage de l'affouage sera réalisé :

- par feu (par ménage ou par chef de famille)

Le rôle d'affouage devra être affiché en mairie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le délai d'exploitation des produits délivrés :

- Au 31 décembre 2016 (e*xploitation des bois d'affouage après une exploitation)*

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

- autorise Madame le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 fabrègue duo

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_02-DE
Reçu le 02/02/2016

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_03-DE
Reçu le 02/02/2016

DE 30-01-2016-03

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian.

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : CONVENTION CANTINE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention établie entre la commune et la gérante du Relais de la Fontaine qui fixe les conditions de fonctionnement de la cantine scolaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

DÉLIBÉRATIONS

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_06-DE
Reçu le 02/02/2016

DE 30-01-2016-06

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : ASSUJETTISSEMENT AU REGIME DE LA TVA DU RELAIS DE LA FONTAINE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'assujettir à la TVA la partie commerciale du bar-hôtel-restaurant communal « Le Relais de la Fontaine ».

Pour ce faire, il convient d'adresser un courrier à Monsieur le Directeur du Service des Impôts des Entreprises d'Ambert, de créer un service au sein du budget communal et de faire établir un avenant au bail de location gérance indiquant que les loyers et les charges de la partie commerciale seront soumis à TVA à compter du 1er février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'assujettir à la TVA la partie commerciale du bar-Hôtel-Restaurant « Le Relais de la Fontaine » et charge Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 fabrègue duo

DÉLIBÉRATIONS

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_07-DE
Reçu le 02/02/2016

DE 30-01-2016-07

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans séance du 13 décembre 2014, il a désigné un conseiller municipal délégué aux travaux afin de seconder le 1er adjoint dans ses fonctions, ce dernier étant retenu par ses obligations professionnelles. Cette délibération prévoyait également de revoir cette délégation en fin d'année 2015 au vu de l'évolution de la situation de M. Jean-Claude SIMONDET. Elle informe l'assemblée que ce dernier est à ce jour à la retraite et que plus rien ne l'empêche d'assumer sa délégation de responsable des travaux à plein temps. La délégation donnée à Monsieur Patrick RECOQUE n'a donc plus lieu d'être. De ce fait, Monsieur SIMONDET, 1ère adjoint retrouve l'intégralité de son indemnité soit 6,6 % de l'indice 1015.

Toutefois, elle informe l'assemblée que par arrêté en date du 29 janvier 2016, elle a donné délégation à la deuxième adjointe pour s'occuper des bâtiments. Elle suggère qu'il lui soit adjoint un conseiller municipal délégué pour la partie technique des bâtiments et propose Monsieur Patrick RECOQUE comme conseiller municipal délégué. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Dans un deuxième temps, il convient de débattre sur la rémunération accordée à Monsieur Patrick RECOQUE pour la mission énoncée ci-dessus.

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Claude SIMONDET et à Monsieur Patrick RECOQUE, directement concernés, de quitter la salle le temps de procéder au vote.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_07-DE
Reçu le 02/02/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **A 4 voix pour et trois contre** de rétablir Monsieur Jean-Claude SIMONDET dans ses fonctions d'adjoint délégué au travaux à plein temps et de lui rétablir son indemnité au taux plein, à savoir 6,6 % de l'indice 1015.

- **A 6 voix pour et une contre** de désigner Monsieur Patrick RECOQUE comme conseiller municipal délégué auprès de la deuxième adjointe pour la seconder dans la partie technique des bâtiments communaux.

- **A 5 voix pour et deux contre** d'allouer une indemnité de fonction correspondant à 0,80 % de l'indice 1015 et afin de ne pas dépasser l'enveloppe attribuée pour l'indemnisation des élus de porter l'indemnité de Madame Yvette RENAUDIAS à 5,80 % de l'indice 1015.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter du 1er février 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_08-DE
Reçu le 02/02/2016

DE 30-01-2016-08

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : RELAIS DE LA FONTAINE-ETUDE

Au sujet de l'étude de réhabilitation du Relais de la Fontaine, madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la tranche ferme est terminée et qu'il convient de lancer la tranche optionnelle pour la maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecture PIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser.

- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires liés au projet de réhabilitation du Relais de la Fontaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

DÉLIBÉRATIONS

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_09-DE
Reçu le 02/02/2016

DE 30-01-2016-09

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.,

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « BOIS »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe dénommé « BOIS » à compter de l'année 2016 et charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Trésorier et de procéder à toutes les écritures budgétaires nécessaires à sa réalisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 fabrègue duo

AR PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_09-DE
Reçu le 02/02/2016

AR ANNULATION PREFECTURE
063-216301424-20160130-30_01_2016_09-DE
Reçu le 15/04/2016

DE 30-01-2016-09

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 Janvier 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le trente du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LASSAIGNE J.F., RECOQUE P., BERRARD E.,

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle, VAN DEN BERG Hélène par HEUX Christian

Absent : DUTOUR Vivien

Monsieur HEUX Christian a été désigné comme secrétaire

Objet : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « BOIS »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un budget annexe dénommé « BOIS » à compter de l'année 2016 et charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Trésorier et de procéder à toutes les écritures budgétaires nécessaires à sa réalisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Michelle DUTOUR